

Note de rentrée 2025 – 2026. Ecole de Vézac

les horaires :

Les horaires de l'école maternelle et élémentaire sont les suivants :
Lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45 – 12h00 et 13h45 – 16h30
(ouverture des portes 10 minutes avant).

APC (école) : C'est un temps de travail supplémentaire pour les enfants de la moyenne section au CM2. Les APC se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 12h00 à 12h30 (pendant 24 semaines – début des APC le lundi 11 septembre). Une autorisation sera demandée aux parents concernés.

Les portes de l'école seront fermées en dehors des horaires d'accueil. Une sonnette est à votre disposition en cas de retard.

L'équipe :

PS – MS : Mme Bessières et Mme Bidault (les mardis) aidées par Mme Rodes (ATSEM)

MS – GS : Mme Bidault (les jeudis et 12 vendredis dans l'année) et M. Devémy (directeur) aidés par Mme Nuq (ATSEM)

CP : Mme Laporte, remplacée par Mme Lamouroux pour une durée inconnue (au minimum jusqu'à fin novembre).

CE1 : Mme Merle

CE2 : Mme Bidault (les lundis) et M. André.

CM1 – CM2 : Mme Gidaszewski.

Mesdames Daval et Fontaine sont nos deux EASH pour l'année. Elles s'occuperont d'enfants ayant besoin d'une aide ponctuelle supplémentaire.

Les numéros de téléphone importants :

l'école : 04 71 62 45 71 et 06 42 35 19 52 (portable de l'école)

la cantine et la garderie : 04 71 64 93 59

la mairie : 04 71 62 40 09

Obligations, absences et retards :

En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer l'école le plus

rapidement possible, de préférence avec un sms sur le portable de l'école ou par l'intermédiaire du cahier de liaison lorsque l'absence est prévue.

Toute absence doit être justifiée par un mot des parents.

Les devoirs et le travail fait en classe sont à récupérer auprès des enseignants.

En cas de retard, l'enfant doit être confié à une personne de l'école et en aucun cas l'enfant doit rester seul devant l'école.

Assurance :

L'assurance scolaire que l'on vous demande de fournir en début d'année doit couvrir la responsabilité civile et la garantie individuelle accidents corporels de l'enfant.

Relations parents-enseignants :

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (merci de noter un mot sur le carnet de liaison)

Les réunions d'informations auront lieu :

- Vendredi 5 septembre à 19h00 pour les parents des enfants de PS et 20h00 pour les parents des enfants de MS de Mme Bessières.
- Vendredi 5 septembre à 18h15 pour les parents des enfants de GS et les MS de M. Devémy.
- Mardi 9 septembre à 18h30 pour les parents des enfants de CP.
- Mardi 9 septembre à 18h30 pour les parents des enfants de CE1.
- Jeudi 11 septembre à 18h00 pour les parents des enfants de CE2.
- Vendredi 12 septembre à 18h00 pour les parents des enfants de CM1-CM2.

Pour les parents qui sont intéressés pour devenir représentant des parents d'élèves, merci de prendre contact avec le directeur.

L'élection aura lieu le 10 octobre.

Fiches de renseignements :

Les fiches de renseignements données par l'enseignant, sont à remplir, compléter ou à corriger et à signer par les deux parents.

En maternelle, les enfants seront remis aux seules personnes autorisées à

les prendre. Il est inutile d'inscrire les parents sur la fiche de renseignements. En élémentaire, les enfants sont autorisés à rentrer seuls.

Règlement de l'école :

Afin de limiter la consommation de papier, Le règlement de l'école sera disponible sur le site de l'école. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une version papier à l'enseignant de votre enfant.

Le nouveau règlement sera voté au premier conseil d'école.

Goûter :

Pour les petites et moyennes sections de Mme Bessières, un goûter, le matin, sera organisé par maîtresse Florence avec un financement des parents.

Les enfants de la classe de M. Devémy peuvent apporter un goûter si les parents le souhaitent. Il pourra être pris pendant la récréation du matin.

En élémentaire, un goûter est autorisé le matin. L'après-midi, le goûter sera pris après 16h30. Merci d'éviter les bonbons ou les chips pour le goûter.

Prise de médicaments :

Si votre enfant souffre d'une maladie nécessitant la prise (éventuelle) de médicaments pendant la classe, merci de prévenir le directeur afin de mettre en place un PAI. La prise de médicaments, en dehors du PAI ne sera pas possible.

Cigarette :

Depuis le 28 juin 2025, il est interdit de fumer aux abords des écoles.

Les écrans :

Voici quelques recommandations concernant les écrans et les enfants.

Sources : Établissement public de santé de Ville-Evrard et Centre médico-psychologique Noisy-le-Grand.

: Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Sociétés Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé.

Les quatre pas :

- Pas d'écran la matin.
- Pas d'écran durant les repas.
- Pas d'écran avant d'aller se coucher.
- Pas d'écran dans la chambre de l'enfant.

Pour les enfants de 3 à 6 ans :

- 30 minutes maximum par jour.
- Pas d'écran pendant les devoirs, les discussions, les jeux.
- Pas d'émission pour adulte.
- Eviter de Zapper, regarder avec lui.

A éviter : jeux vidéo et internet.

Pour les enfants de 7 à 10 ans :

- 45 minutes maximum par jour.
- Pas d'écran pendant les devoirs, les discussions, les jeux.
- Pas d'émission pour adulte.
- Contrôle parental sur les jeux vidéos et internet.

Jeux :

Les jeux individuels sont autorisés en petite quantité (cartes Pokémon). Les billes sont interdites en maternelle.

Divers :

Veillez à marquer les vêtements de vos enfants. Les vêtements oubliés à l'école en fin d'année seront donnés à une association.

Nous continuons l'opération recyclage des cartouches d'encre. Vous pouvez rapporter à l'école vos cartouches d'encre vide. Nous les renverrons à un organisme qui se chargera de les recycler. En contrepartie, cet organisme nous reverse une petite commission pour chaque cartouche.

En cas de changement de situation familiale (déménagement, séparation...) n'hésitez pas à contacter l'équipe enseignante.

Il est aussi souhaitable que les parents séparés nous communiquent, si possible, les coordonnées des deux parents.

Des informations seront en ligne sur le site de l'école.

<https://sitesecoles15.ac-clermont.fr/0150556y/>

Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée.